

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 11/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7405

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 19 mars 2017 « instituant un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne » (art. 4, § 2, alinéa 3)

Mots-clés : Droit judiciaire - Aide juridique - Financement - Fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne - Contribution à charge du demandeur ayant obtenu gain de cause lorsque la partie défenderesse succombante bénéficie de l'aide juridique de deuxième ligne

Dispositif(s) : Violation (article 4, § 2, alinéa 3, de la loi du 19 mars 2017, en ce qu'il laisse à charge du demandeur ayant obtenu gain de cause la contribution au fonds d'aide juridique dans l'hypothèse où la partie défenderesse succombante bénéficie de l'aide juridique de deuxième ligne)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-011f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-011f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 12/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7424

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 21 novembre 1989 « relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs » (art. 19*bis*-14, dans sa rédaction postérieure ou antérieure à sa modification par l'article 17 de la loi du 31 mai 2017)

Mots-clés : Droit des assurances - Assurance de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs - Intervention du Fonds commun de garantie belge - Action subrogatoire du Fonds contre l'auteur responsable de l'accident - Conducteur d'un véhicule non assuré par son propriétaire - Accidents survenus avant ou après le 22 juin 2017 - Succession de normes

Dispositif(s) : - Non-violation (articles 19*bis*-14, et 33*bis* de la loi du 21 novembre 1989, tels que respectivement modifié et inséré par la loi du 31 mai 2017 « modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs »)

- Violation (article 19*bis*-14 de la loi du 21 novembre 1989, avant sa modification par la loi du 31 mai 2017, en ce qu'il s'applique dans l'hypothèse dans laquelle que le conducteur du véhicule a été acquitté de la prévention de défaut d'assurance ayant causé l'accident)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-012f.pdf>

Numéro d'arrêt : 13/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7474

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi générale du 19 décembre 1939 relative aux allocations familiales (art. 69, § 1er, alinéas 1er et 5)

Mots-clés : Sécurité sociale - Allocations familiales - Allocataire - Modification judiciaire de l'allocataire - Date de prise d'effet de la décision judiciaire - Incidence de l'octroi d'un supplément social pour invalidité

Dispositif(s) : Les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-013f.pdf>

Numéro d'arrêt : 14/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7502

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière » (art. 65/1, § 2, lu en combinaison avec les articles 187, § 7, et 206 du Code d'instruction criminelle)

Mots-clés : Procédure pénale - Police de la circulation routière - Ordre de paiement - Désistement du recours contre un ordre de paiement

Dispositif(s) : - Violation (article 65/1, § 2, de la loi du 16 mars 1968, dans l'interprétation selon laquelle le requérant ne peut pas se désister du recours qu'il a introduit contre l'ordre de paiement)

- Non-violation (la même disposition, dans l'interprétation selon laquelle le requérant peut se désister du recours qu'il a introduit contre l'ordre de paiement)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-014f.pdf>

Numéro d'arrêt : 15/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7525

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Code d'instruction criminelle (livre Ier et art. 136)

Mots-clés : Procédure pénale - Information / Instruction - Contrôle automatique par la chambre des mises en accusation

Dispositif(s) : Violation (article 136, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, en ce qu'il ne prévoit pas pour le suspect une voie de recours préventive effective qui vise à accélérer une information en cours si cette information n'est pas encore clôturée après un an)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-015f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-015f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 16/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7532

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière » (art. 37/1, § 1er, alinéa 3, tel que cet article a été remplacé par l'article 10 de la loi du 6 mars 2018 « [relative] à l'amélioration de la sécurité routière », lu en combinaison avec l'article 37/1, § 1er, alinéa 2, de la loi du 16 mars 1968 précitée)

Mots-clés : Droit pénal - Police de la circulation routière - Conduite sous influence alcoolique - Valeurs limites - Analyse de l'haleine / Test sanguin

Dispositif(s) : Non-violation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-016f.pdf>

Numéro d'arrêt : 17/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7534

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 21 novembre 1989 « relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs » (art. 19bis-11, § 2, avant son abrogation par la loi du 31 mai 2017)

Mots-clés : Droit des assurances - Assurance de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs - Accident de roulage impliquant plusieurs véhicules - Impossibilité de déterminer le véhicule qui a causé l'accident - Régime d'indemnisation automatique - Etendue de l'obligation des assureurs

Dispositif(s) : Non-violation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-017f.pdf>

Numéro d'arrêt : 18/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7538

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Décret flamand du 3 mars 1976 « réglant la protection des monuments et des sites urbains et ruraux » (art. 15, actuellement les articles 11.4.1 et suivants du décret flamand du 12 juillet 2013 « relatif au patrimoine immobilier »)

Mots-clés : Monuments et sites urbains et ruraux - Région flamande - Patrimoine culturel immobilier - Action en réparation - Absence de la condition requérant un avis préalable du Conseil supérieur de la Politique du Maintien

Dispositif(s) : Non-violation (article 15 du décret du 3 mars 1976, tel qu'il a été modifié par l'article 5 du décret du 21 novembre 2003 « portant modification du décret du 3 mars 1976 portant protection des monuments et des sites urbains et ruraux » et avant son abrogation par l'article 12.2.1, 2°, du décret du 12 juillet 2013)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-018f.pdf>

Numéro d'arrêt : 19/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7674 • 7675

Procédure : Demandes de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Décret flamand du 9 juillet 2021 « portant modification de divers décrets relatifs au logement » (art. 74, 79, 83, 105, 122, 124, 128, 205, 206 et 208)

Mots-clés : Logement social - Région flamande - Acteurs du logement - Sociétés de logement social - Conditions d'agrément - Dissolution - Résiliation de l'actionnariat des locataires sociaux

Dispositif(s) : Rejet des demandes de suspension

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-019f.pdf>

Numéro d'arrêt : 20/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7679

Procédure : Recours en annulation - Demande de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Commission communautaire commune du 14 octobre 2021 « relative à l'extension du COVID Safe Ticket en cas de nécessité découlant d'une situation épidémiologique particulière »

Mots-clés : Procédure préliminaire - Recours en annulation - Irrecevabilité manifeste

Dispositif(s) : Rejet du recours

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-020f.pdf>

Numéro d'arrêt : 21/2022

Date d'arrêt : 3/02/2022

Numéro(s) de rôle : 7685

Procédure : Demande de suspension

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 29 octobre 2021, du décret de la Communauté flamande du 29 octobre 2021, du décret de la Communauté française du 28 octobre 2021, du décret de la Communauté germanophone du 29 octobre 2021, du décret de la Région wallonne du 28 octobre 2021 et de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 29 octobre 2021 « portant assentiment à l'accord de coopération [législatif] du 28 octobre 2021 visant à la modification d'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique »

Mots-clés : Soins de santé - Pandémie de COVID-19 - Initiatives en vue de contrer la diffusion des infections au COVID-19 - COVID Safe Ticket - 1. Enumération exhaustive des lieux pour lesquels la présentation du CST peut être exigée - 2. Traitement des données à caractère personnel que le CST contient

Dispositif(s) : Rejet de la demande de suspension

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2022/2022-021f.pdf>